

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2010

Présents : Mmes VIROULAUD, DE LA IGLESIA, ARSIGNY, MM. MINEUR, ROCHE, TIRARD-BOIS, BARTAL et CHRISTOFLOUR.

Excusés : Mmes CHARLESWORTH, MOLLINE et M. GIRON.

Absents : Mme DUCHESNE, MM. BARDE, SANDEAU et BIOT.

Il est donné lecture du précédent compte rendu et de la signature du registre des délibérations.

### DELIBERATION TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SALLE DES FETES :

Madame le Maire indique au conseil municipal que lors de la passation des marchés de travaux pour l'extension est la mise aux normes de la salle des fêtes, il n'a pas été prévu l'éclairage de la cage d'escalier menant à la salle de réunion de l'étage, la vitrification du plancher de la salle et de la scène, la peinture des marches de l'escalier menant à l'étage, peinture des murs et plafond des sanitaires. L'entreprise Amraoui, titulaire du marché Electricité, a chiffré le montant des travaux supplémentaires à 452 €HT, l'entreprise Bortolini, titulaire du marché Peinture, a chiffré le montant des travaux supplémentaires à 8.463,00 €HT pour la vitrification du plancher, 906,50 €HT pour la peinture de l'escalier et 1.896,19 €HT pour la peinture des murs et plafonds des sanitaires. La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 26 juillet 2010 et a émis un avis favorable à ces travaux. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer les pièces correspondantes.

### DELIBERATION OUVERTURE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES :

Suite à la décision de procéder par avenants aux travaux supplémentaires à la salle des fêtes et à l'obtention d'une compensation-relai 2010 de 23.787 € au titre de la suppression de la taxe professionnelle, le conseil prend une délibération pour ouvrir ces crédits.

### DELIBERATION RAPPORT DU MAIRE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2009 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le décret n°95.653 du 6 mai 1995 porte obligation au maire de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le service public d'assainissement collectif. Conformément à ces dispositions, Madame le Maire, après avoir donné lecture du compte rendu technique et financier 2009 établi par la compagnie fermière Lyonnaise des Eaux France, présente son rapport du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2009. Le conseil municipal, l'adopte à l'unanimité.

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE :

Madame le Maire indique qu'un agent a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe le 12 juillet 2010. Elle propose de créer le poste correspondant et d'y nommer cet agent au 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une durée de travail de 20 h 30 hebdomadaires. Par ailleurs, elle rappelle que le contrat en mission temporaire de l'agent officiant à la cantine et la garderie est arrivé à son terme le 9 juillet 2010. Elle rappelle la délibération du 17 août 2009 dans laquelle il était prévu : « dans un premier temps de signer un contrat de mission temporaire pour un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe auprès du centre de gestion de la fonction publique de la Dordogne. Ce contrat prendra effet du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 9 juillet 2010. Si pendant la durée de ce contrat, l'agent employé donne satisfaction, il sera recruté en qualité de stagiaire dès la rentrée de septembre 2010. » Madame le Maire indique que l'agent concerné a donné satisfaction et propose nommer l'agent actuellement en mission temporaire sur le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe devenu vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude et en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 à raison de 20 heures 30 hebdomadaires et adresse ses félicitations à Madame MIGNON Ghislaine. Madame TZVETAN Audrey sera nommée au 1<sup>er</sup> septembre 2010 sur le poste actuel de Madame MIGNON.

### DELIBERATION PRISE EN CHARGE VAE D'UN AGENT :

Madame le Maire expose au conseil municipal que Madame MIGNON Ghislaine, agent communal à la cantine scolaire, procède actuellement à une Validation des Acquis de l'Expérience afin d'obtenir un CAP Agent Polyvalent de Restauration. Afin de compléter le deuxième livret, il est prévu un accompagnement payant des agents. Ce coût a été estimé par le Greta de la Dordogne à 540 €. Madame le Maire propose de prendre en charge cette dépense sur le budget communal. Le conseil municipal, après étude et en avoir

délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Greta.

### **DELIBERATION D'INTENTION POUR ECLAIRAGE DU STADE :**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait d'effectuer l'éclairage public du stade. La commune de SAINT MÉARD DE GURÇON est adhérente au Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24), a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public. Pour permettre au SDE24 de prendre en compte ce projet, il importe d'en effectuer la demande dès maintenant en vue d'une inscription à l'un des programmes annuels. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, accepte dans l'intention le principe de cette opération, décide de confier le projet au SDE24 et mandate Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Suite au dernier conseil d'école du 25 juin 2010, il a été demandé trois devis pour goudronner la cour de l'école. Ceux-ci s'élèvent à 14.555,32 € pour le moins-disant à 25.261,83 € pour le plus-disant. Ces travaux seront réalisés ultérieurement. Cet été, les employés communaux procéderont à du point à temps dans la cour.

- Madame le maire indique qu'elle a reçu une proposition d'achat de meubles légués par Monsieur Nicot. Elle a laissé un message à l'acquéreur potentiel et attend son appel. Ce dossier est reporté au prochain conseil.

- Lecture de la lettre adressée à Madame la Préfète concernant le montant de la DGE obtenue pour l'année 2010.

- Madame le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé pour la construction d'un ensemble d'habitation de 28 logements. Elle donne lecture du devis de la Lyonnaise des Eaux relatif à l'extension du réseau d'assainissement collectif soit 17.492,75 €HT.

- Monsieur Jean-Philippe BARTAL a fait faire une étude de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école (coté cour) par la société Groupe Energie et Environnement. Il a remis un devis à chaque conseiller présent et a développé le projet qui est consultable en mairie. Avant de prendre une décision, Madame le Maire doit se rapprocher de l'Architecte des Bâtiments de France afin d'avoir son avis. Deux autres entreprises de même type seront contactées pour avoir un devis. Le conseil municipal se réunira dès que possible pour en débattre.

- Suite à la visite de Monsieur JEANNEY concernant les nuisances occasionnées par le passage des véhicules devant sa maison (D32) et en particulier la vitesse, la Direction Départementale des Routes procèdera à un comptage des véhicules en septembre 2010 afin d'étudier des solutions tendant à résoudre ce problème.

- Le Commandant FLAMANT, chef du groupement Sud Ouest du Service Départemental d'incendie et de Secours de la Dordogne quitte ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et est remplacé par Le Commandant PHILIPPY. D'autre part, Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'invitation du centre de secours de Saint Méard pour la remise des médailles le 31 juillet 2010.

- Aquitaine Sport pour Tous organise du 25 septembre 2010 au 3 octobre 2010 sur opération sportive intitulée « Sport Santé ». Monsieur Christoflour se charge de prévenir les associations sportives.

- Monsieur ROSTEINS, géomètre expert à Port Ste Foy a cessé ses fonctions et son cabinet a été repris par Monsieur Vincent RAMOUSSE (Sarl Géolie).

- Lecture de la réponse du Député Garrigue concernant le projet de réforme de l'allocation de vétérance des sapeurs pompiers volontaires. Une copie a été adressée à Monsieur le Président de la section Vétérans de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Dordogne ainsi qu'à Stéphane SALIEN, chef du centre de secours de Saint Méard de Gurçon.

- Madame le Maire indique que le logement de l'école est vacant et qu'il y a lieu de mettre aux normes l'installation électrique, de descendre le compteur de gaz à l'extérieur et de repeindre l'appartement. Des devis seront demandés.

- Monsieur Christoflour indique que la fête cantonale s'est bien passée. Il y a eu 650 visiteurs de plus qu'en 2009.

Il indique qu'il a participé à la réunion du SD24 où il a été indiqué qu'il y a lieu de rechercher l'historique des monuments pour alimenter la carte touristique.

En ce qui concerne la numérotation et la nomination des rues des villages (hors bourg), il souhaite que tout le conseil s'investisse dans ce projet.